

**Compagnie Générale de Géophysique –
Veritas SA (CGGVeritas SA)**

Rapport des commissaires aux comptes sur la
réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2013
(Vingt-huitième résolution)

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS PARIS B 784 824 153

ERNST & YOUNG et Autres

1/2 PLACE DES SAISONS

92400 COURBEVOIE – PARIS-LA DEFENSE 1

S.A.S. A CAPITAL VARIABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

Compagnie Générale de Géophysique – Veritas SA (CGGVeritas SA)

Siège Social : 33, avenue du Maine 75015 PARIS

Société Anonyme au capital de 70 581 503 €

N° RCS : Paris 969 202 241

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2013
(vingt-huitième résolution)

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous demande de lui déléguer pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

CGGVeritas SA
Assemblée générale
extraordinaire
du 3 mai 2013
28^{me} résolution

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Courbevoie et Paris-La Défense, le 12 avril 2013.

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

JEAN-MARC DESLANDES



ERNST & YOUNG ET
AUTRES

PIERRE JOUANNE



LAURENT VITSE

